

OPC/compartiment/ISIN *SICAV DE DROIT BELGE*
BELFIUS GLOBAL
Numéro d'entreprise 0662.402.805

Adresse Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles

Gestionnaire Belfius Investment Partners

Type de communication Publications urgentes par ex. des événements et circonstances spéciaux
Date de communication 2021-11-30

SICAV DE DROIT BELGE

BELFIUS GLOBAL, Place Rogier 11, 1210 Bruxelles - OPCVM - Numéro d'entreprise : 0662.402.805

AVIS

Les investisseurs sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) qui se tiendra virtuellement (sans présence physique) le 16/12/2021, à 15h00, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, afin de délibérer et de statuer sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Modalités de conversion

Proposition faite à l'AGE de supprimer l'article 11, alinéa 2 des statuts.

2. Mécanisme d'anti-dilution

2.1 Proposition faite à l'AGE de prévoir la possibilité d'appliquer le mécanisme de swing pricing.

2.2 En cas d'adoption de la proposition dont question au point 2.1, proposition d'insérer un point D à l'article 12 des statuts dont le texte est le suivant :

D. Mécanisme d'Anti-Dilution:

Les jours d'évaluation où la différence entre le montant de souscriptions et le montant de rachats d'un compartiment (soit les transactions nettes) excède un seuil fixé au préalable par le Conseil d'Administration, celui-ci prendra les mesures pour évaluer la valeur nette d'inventaire en ajoutant aux actifs (lors de souscriptions nettes) ou en déduisant des actifs (lors de rachats nets) un pourcentage forfaitaire de commissions et frais directs ou indirects (« spreads ») correspondants aux pratiques du marché lors d'achats ou de ventes de ce type de titres.

3. Nouveau Code des Sociétés et des Associations

Proposition faite à l'AGE de mettre les statuts en conformité avec le Code des Sociétés et des Associations.

4. Projet de statuts coordonnés

Proposition faite à l'AGE d'approuver le texte des statuts coordonnés.

5. Entrée en vigueur

Les décisions entreront en vigueur le 12/01/2022

6. Pouvoirs

Proposition de conférer à Belfius Investment Partners et/ou RBC IS Belgium tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions à prendre de l'ordre du jour et au notaire instrumentant pour déposer le texte coordonné des statuts au Greffe du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles.

Le Conseil d'Administration observe de près l'évolution de la COVID-19 et a décidé de tenir la réunion sans présence physique, afin de limiter l'exposition des parties prenantes. Par conséquent, les actionnaires sont informés par la présente qu'il leur sera impossible d'assister à la réunion physiquement et qu'ils ne pourront exercer leurs droits d'actionnaires à la réunion qu'en votant par procuration.

Pour exprimer leur vote, les actionnaires sont priés, pour des raisons d'organisation, de remplir et signer le formulaire de procuration ci-annexé et le renvoyer par courrier électronique à l'adresse suivante : corporateoffice@belfiusIP.be, de manière à ce qu'il arrive au plus tard le 13/12/2021 à minuit.

Les investisseurs sont également informés des modifications apportées aux prospectus et informations clés pour l'investisseur :

- Les actifs du Fonds sont désormais sélectionnés en mettant l'accent sur des fonds/ETFs dont la politique d'investissement est qualifiée d'investissement responsable par l'intégration de « critères ESG » (Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance). La classification du Fonds relève de l'article 8 du règlement SFDR. Ces modifications concernent les 3 compartiments suivants de Belfius Global :

BELFIUS GLOBAL MANAGED VOLATILITY HIGH

BELFIUS GLOBAL MANAGED VOLATILITY LOW

BELFIUS GLOBAL MANAGED VOLATILITY MEDIUM

- Par ailleurs, les frais d'entrée ainsi que les commissions de conversion à charge de l'investisseur pour permettre la conversion des actions en actions d'un autre compartiment ou en actions d'une autre classe d'actions ont également été revus comme suit :
 - Les frais d'entrée ont été uniformisés d'un niveau de 5% ou de 3% (respectivement pour les classes C et E) vers 2,5% ;
 - Les frais de conversion ont été relevés à un niveau de 2,5% au lieu de 1% (sauf pour les classes d'actions A).

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance des projets de prospectus/informations clés pour l'investisseur.

Les investisseurs qui n'acceptent pas les modifications peuvent, durant un délai d'un mois à dater de cette publication, demander le remboursement de leurs actions, sans aucun frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les actions sont vendues).

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur et les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement (en néerlandais et en français) au siège social de la sicav, de l'établissement chargé du service financier en Belgique et de ses agences (Belfius Banque S.A., place Rogier 11, 1210 Bruxelles), ainsi que sur les sites internet www.belfiusip.be et www.belfius.be.

Les modifications entreront en vigueur le 12/01/2022.

Le conseil d'administration

FORMULAIRE DE PROCURATION

Belfius Global - Numéro d'entreprise 0662.402.805 - Sicav de droit belge - **O.P.C.V.M.**, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles

Devant parvenir à la Société de Gestion (Belfius Investment Partners – Q. Nguyen, corporateoffice@belfiusIP.be) le 13/12/2021 au plus tard

Le/la soussigné(e)

Dans le cas d'une personne morale, ici valablement représentée par :

.....

Propriétaire des actions suivantes :

<i>Compartiments concernés</i>	<i>ISINS</i>	<i># actions</i>
Managed Volatility High C Cap	BE6288896952	
Managed Volatility High E Cap	BE6288897968	
Managed Volatility High E Dis	BE6288898974	
Managed Volatility Low C Cap	BE6288899014	
Managed Volatility Low E Cap	BE6288900028	
Managed Volatility Low E Dis	BE6288901034	
Managed Volatility Medium C Cap	BE6288902040	
Managed Volatility Medium E Cap	BE6288903055	
Managed Volatility Medium E Dis	BE6288904061	
Track Stability C Cap	BE6308133295	
Track Stability A Cap	BE6308134301	
Track Balanced C Cap	BE6308136322	
Track Balanced A Cap	BE6308137338	
Track Growth C Cap	BE6308139359	
Track Growth A Cap	BE6308140365	
Track Peak C Cap	BE6308141371	
Track Peak A Cap	BE6308142387	

Vu la convocation à l'Assemblée du fonds Belfius Global dont les compartiments sont listés ci-dessus et dont le/la soussigné(e) est actionnaire/participant et qui se tiendra le 16/12/2021, virtuellement (sans présence physique), afin de délibérer et de statuer sur les points mentionnés à son ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

1. Modalités de conversion

Proposition faite à l'AGE de supprimer l'article 11, alinéa 2 des statuts.

2. Mécanisme d'anti-dilution

2.1 Proposition faite à l'AGE de prévoir la possibilité d'appliquer le mécanisme de swing pricing.

2.2 En cas d'adoption de la proposition dont question au point 2.1, proposition d'insérer un point D à l'article 12 des statuts dont le texte est le suivant :

D. Mécanisme d'Anti-Dilution:

Les jours d'évaluation où la différence entre le montant de souscriptions et le montant de rachats d'un compartiment (soit les transactions nettes) excède un seuil fixé au préalable par le Conseil d'Administration, celui-ci prendra les mesures pour évaluer la valeur nette d'inventaire en ajoutant aux actifs (lors de souscriptions nettes) ou en déduisant des actifs (lors de rachats nets) un pourcentage forfaitaire de commissions et frais directs ou indirects (« spreads ») correspondants aux pratiques du marché lors d'achats ou de ventes de ce type de titres.

3. Nouveau Code des Sociétés et des Associations

Proposition faite à l'AGE de mettre les statuts en conformité avec le Code des Sociétés et des Associations.

4. Projet de statuts coordonnés

Proposition faite à l'AGE d'approuver le texte des statuts coordonnés.

5. Entrée en vigueur

Les décisions entreront en vigueur le 12/01/2022

6. Pouvoirs

Proposition de conférer à Belfius Investment Partners et/ou RBC IS Belgium tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions à prendre de l'ordre du jour et au notaire instrumentant pour déposer le texte coordonné des statuts au Greffe du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles.

Constitue pour mandataire spécial avec faculté de substitution:

Le président de l'assemblée

à l'effet de le/la représenter à l'Assemblée/aux Assemblées ci-dessus détaillée(s) dont le/la soussigné(e) est actionnaire, prendre part à toutes les délibérations et tous votes, et voter conformément aux instructions reprises ci-dessous, sous le titre VOTE, ainsi que signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, et, en général, faire le nécessaire. A défaut d'instructions claires se rapportant à l'exercice du droit de vote, le mandataire ainsi désigné approuvera tous les points précités.

ET/OU

à défaut de la désignation d'un mandataire ou en son absence, donne procuration à un membre du Conseil d'Administration de la sicav concernée par l'opération avec faculté de substitution,

.....

(le nom peut être laissé en blanc)

à l'effet de le/la représenter à l'Assemblée/aux Assemblées ci-dessus détaillée(s) dont le/la soussigné(e) est actionnaire, prendre part à toutes les délibérations et tous votes, et voter conformément aux instructions reprises ci-dessous, sous le titre VOTE, ainsi que signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, et, en général, faire le nécessaire. A défaut d'instructions claires se rapportant à l'exercice du droit de vote, le mandataire ainsi désigné approuvera tous les points précités.

VOTE

Soit

Approbation globale de tous les points à l'ordre du jour : OUI NON ABSTENTION

Soit

Approbation de la proposition 1.	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition 2.	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition 3.	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition 4.	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition 5.	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition 6.	OUI	NON	ABSTENTION

La présente procuration vaut également pour toute autre Assemblée qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Fait à, le2021.

Signature:

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".